

Une information préoccupante représente une menace pour la famille d'un enfant autiste

Dix ans après l'affaire Rachel, des enfants autistes continuent d'être injustement placés. Ils sont victimes d'un système judiciaire qui, au nom du principe de précaution, suit les préconisations de travailleurs sociaux peu formés à l'autisme.

Par Emmanuelle Deleplace

1 avril 2026 à 12h26

La nouvelle recommandation sur la prise en charge des enfants autistes de la Haute Autorité de santé (HAS) consacre un chapitre à la protection de l'enfance. Elle demande notamment d'éviter des signalements ou des informations préoccupantes injustifiés. Des réflexions s'engagent et des initiatives émergent mais seront-elles suffisantes pour changer la donne ?

Des placements injustifiés ?

En 2015, Rachel est séparée de ses trois enfants autistes pour suspicion de maltraitance. Elle récupère finalement ses deux fils en toute discrétion il y a trois ans mais sa fille ne souhaite pas la rejoindre. Le calvaire aura été moins long pour Isabelle* séparée huit mois et demi de Paul, âgé aujourd'hui de 4 ans. *"Quand Paul avait 18 mois, mon médecin généraliste m'a orientée vers l'unité de dépistage précoce du CHU de Caen (Calvados). Dans l'attente du diagnostic, j'ai été accompagnée par une plateforme d'intervention précoce spécialisée et c'est là que tout s'est emballé. Je me suis confiée aux professionnelles sur mes difficultés à gérer, en tant que maman solo, les difficultés de mon fils et elles ont rédigé une information préoccupante"*, explique-t-elle à Hospimedia.

Pensant qu'il s'agit d'un malentendu, elle se rend au tribunal pour découvrir qu'on va lui retirer son fils. *"Cela a été d'une violence inouïe, les policiers sont venus le chercher chez moi. Pendant huit mois, je le voyais une fois tous les quinze jours lors d'une visite médiatisée"*, poursuit-elle. Pour le jugement en appel en juin 2025, elle est accompagnée de Me Sophie Janois qui obtient la levée du placement. En septembre, Paul intègre une unité d'enseignement maternelle autisme mais la famille est toujours sous le coup d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert *"avec une professionnelle qui ne connaît pas du tout l'autisme"*, se désespère Isabelle.

Le neurobiologiste bordelais Daniel Choquet se bat quant à lui pour obtenir la garde de ses trois petits-enfants autistes. Sans vouloir interférer dans l'enquête pénale pour laquelle la garde a été retirée à sa fille et son beau-fils, les grands-parents demandent à accueillir leurs petits-enfants en tant que tiers digne de confiance. *"Alors que nos petits-enfants étaient déjà placés, nous nous*

sommes battus pour que le processus de diagnostic engagé aille à son terme. Nos petits-enfants sont tous les trois autistes mais le diagnostic n'a en rien infléchi les convictions des services sociaux et du juge des enfants de Charente qui les a placés dans des foyers qui n'ont aucune compétence pour prendre en charge ces troubles. Nous ne les avons pas revus depuis un an", s'indigne le grand-père.

Sophie Janois, qui défend les familles d'enfants autistes depuis plus de quinze ans, entend d'audiences en audiences les mêmes discours. *"Les réactions autistiques sont confondues avec un psychotraumatisme ou de la mauvaise éducation. Les mères qui se battent pour obtenir un diagnostic et des rééducations sont accusées de nomadisme médical et de développer un syndrome de Munchhausen par procuration. Et les juges suivent souvent aveuglément les recommandations des services de l'aide sociale. Aujourd'hui on ne nous dit plus que l'autisme n'existe pas mais qu'une partie des difficultés de l'enfant relèvent d'un problème éducatif qui justifie le placement, les parents se cachant derrière l'autisme de leur enfant pour échapper à leurs responsabilités parentales et éducatives", analyse-t-elle.*

Sensibiliser, former

Un avis totalement partagé par Danièle Langlois, présidente d'Autisme France. Elle a rédigé en 2015 un rapport sur les dysfonctionnements de l'aide sociale à l'enfance concernant l'enfant autiste et constate toujours autant de difficultés. *"C'est culturel, les travailleurs sociaux qui font les enquêtes, les professionnels qui travaillent en protection de l'enfance et les experts judiciaires ont quasiment tous été formés dans des cadres très psychanalytiques. Tant qu'on ne s'attaquera pas à la formation initiale on ne s'en sortira pas !", commente-t-elle.* Une évolution se dessine puisque la réforme des diplômes sociaux de niveau 6, qui entrera en vigueur en septembre, oblige les maquettes à respecter les recommandations de la HAS.

Dans l'attente, ce 1er avril la Délégation interministérielle aux troubles du neurodéveloppement organise un webinaire à destination de l'ensemble des cellules de recueil des informations préoccupantes (Crip) pour les sensibiliser et les aider à différencier les symptômes d'autisme de la maltraitance et leur présenter la liste actualisée des médecins experts qu'ils peuvent contacter. *"Nous avons bien conscience que parfois ce n'est pas simple de faire la différence mais il faut être précis et rigoureux sur les informations préoccupantes. Il faut en faire une quand il y a une menace réelle et tangible pour les enfants accompagnés et pas juste parce que les parents ne sont pas d'accord avec une modalité d'accompagnement ou un mode de scolarisation", commente le délégué interministériel Étienne Pot.* Plus de la moitié de ces informations sont émises par des professionnels de l'Éducation nationale. La délégation prépare également avec ses services et ceux des ministères sociaux un vade-mecum qui devrait sortir avant l'été.

L'association Autisme Basse-Normandie est régulièrement saisie de situations comme celle d'Isabelle. *"Nous avons regardé les outils utilisés par les services sociaux pour évaluer la maltraitance dans nos départements et nous nous sommes rendu compte que sur une soixantaine d'items, les enfants autistes en cochaient d'office quarante : troubles du sommeil, de l'alimentation, intérêts*

restreints, repli sur soi...", explique Philippe Féray, son président. Dans le Calvados, avec la communauté 360 et le centre de ressources autisme, il a dès lors engagé un travail d'échange et de connaissance mutuelle avec la Crip, les services de l'aide sociale à l'enfance et l'Éducation nationale. *"Nous avons comparé nos outils, échangé sur des situations concrètes anonymisées pour voir comment travailler ensemble, poursuit Cédric Blais, pilote de la communauté 360. Nous réfléchissons maintenant à aller plus loin : créer un comité d'experts autisme mobilisable par la Crip, développer des formations pour les professionnels de l'aide sociale..."*.

* Son prénom et celui de son fils ont été modifiés à sa demande.

Par Emmanuelle Deleplace

1 avril 2026 à 12h26

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique droits de reproduction.